Kecueil > hebdomadaire 20 mars 2014 pages 657 à 712

CHRONIQUE Cliniques du droit: innovation versus professionnalisation? > Christophe Jamin

EDITO

190° année

n° 11 / 7592e

Les indignes, Felix Rome

ACTUALITES

- 660 Loi sur la consommation : censure du registre national des crédits aux particuliers
- Procedures collectives: presentation de l'ordonnance du 12 mars 2014
- 665 Lutte contre la contrefaçon : presentation de la loi du 11 mars 2014
- Expertise de l'article 1843-4: exclusion des actes extra-statutaires
- Préjudice écologique: première application de l'Eco-nomenclature

POINT DE VUE

Vote blanc : avancée démocratique ou non-sens électoral ?, Philippe Blacher et Bruno Daugeron

ETUDES ET COMMENTAIRES

- 682 Chronique: Les secrets d'affaires à l'épreuve de l'harmonisation européenne, Jean Lapousterle
- Panorama: Contentieux familial, Melina Douchy-Oudot
- Notes: Inclusion des actes préparatoires et des actes de chirurgie esthétique dans le champ de l'article L. 1142-1 du code de la santé publique, note sous Civ. 1^{re}, 5 fevr. 2014, Stephanie Porchy-Simon
- De la prétendue impossibilité d'extrader vers le Rwanda les rwandais suspectés 702 d'avoir participé au génocide de 1994, note sous Crim. 26 févr. 2014, Damien Roets
- 705 Les principes sociaux de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne sont-ils décoratifs ?, note sous CJUE 15 janv. 2014, Stephane de La Rosa
- 709 L'impossibilité morale de la preuve écrite et ses consequences, note sous Civ. 3e, 14 janv. 2014, et Civ. 1re, 29 janv. 2014, Eric Garaud

ENTRETIEN



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER Denis MAZEAUD, Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

 DIRECTION Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448) Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL (5452)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 0140648992

Revue hebdomadaire (44 numéros par an) Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Mars 2014

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14e RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE





660

DROIT DES AFFAIRES

Commerce électronique

Economie numérique: présentation d'une ordonnance

. Consommation

Loi sur la consommation: censure du registre national des crédits aux particuliers

Entreprise en difficulté

Ordonnance de réforme:

- mesures de prévention des difficultés
- mesures relatives à la sauvegarde
- mesures relatives au redressement judiciaire
- mesures relatives à la liquidation judiciaire

Propriété intellectuelle

Contrefaçon: publication de la loi de renforcement de la lutte

Société et marché financier

Expertise de l'article 1843-4: exclusion des pactes extra-statutaires,

Com. 11 mars 2014

667

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Indivision (cession de droits indivis): prescription de l'action en nullité,

Civ. 1^{re}, 5 mars 2014

Enlèvement d'enfant (Union européenne): compétence juridictionnelle,

Civ. 1^{re}, 5 mars 2014

667

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Construction irrégulière (démolition): compétence du préfet pour les expulsions préalables, Civ. 3°, 5 mars 2014

Expropriation

Procédure d'expropriation (appel): déchéance en cas de dépôt tardif des pièces visées, Civ. 3°, 5 mars 2014



DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Permis de conduire: portée du retrait de l'acte d'annulation, Crim. 4 mars 2014

Procédure pénale

Motivation des décisions: défaut de réponse à une demande d'audition de témoin,

Crim. 4 mars 2014

Contravention routière: preuve contraire par témoignage du passager, Crim. 4 mars 2014

669

DROIT PUBLIC

Environnement

Préjudice écologique: première application de l'Eco-nomenclature, Nouméa, 25 févr. 2014

670

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Droit à la formation professionnelle (manquement): caractérisation Droit à la formation professionnelle (méconnaissance): annulabilité d'un licenciement, Soc. 5 mars 2014 d'une discrimination, Soc. 5 mars 2014 Travail dissimulé (transport aérien): condamnation d'easyJet, Crim. 11 mars 2014 Travail dissimulé (transport aérien): condamnation de Vueling Airlines, Crim. 11 mars 2014

Licenciement: validité et faculté de réduction d'une indemnité contractuelle,

Soc. 5 mars 2014

671

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Sentence arbitrale: réexamen dans le délai prévu et force de chose jugée, Civ. 1^{re}, .5 mars 2014

Clause attributive de juridiction: conditions d'opposabilité à un tiers, Com. 4 mars 2014

Profession juridique et judiciaire

Avocat (honoraires): conditions de réduction par le juge, Civ. 2e, 6 mars 2014

Voie d'exécution

Immunité d'exécution: notion de fonds souverains, Civ. 1re, 5 mars 2014 Saisie conservatoire d'un navire: pas de notification préalable du titre exécutoire, Com. 4 mars 2014



673

Vote blanc :

avancée démocratique ou non-sens électoral ? par Philippe Blachèr et Bruno Daugeron



CHRONIQUES

675

Cliniques du droit: innovation versus professionnalisation ? par Christophe Jamin

682

Les secrets d'affaires à l'épreuve de l'harmonisation européenne par Jean Lapousterle

PANORAMA

689

Contentieux familial janvier 2013 - décembre 2013 par Mélina Douchy-Oudot

NOTES

697

Inclusion des actes préparatoires et des actes de chirurgie esthétique dans le champ de l'article L. 1142-1 du code de la santé publique, note sous Civ. 1^{ex}, 5 févr. 2014 par Stéphanie Porchy-Simon

702

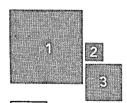
De la prétendue impossibilité d'extrader vers le Rwanda les rwandais suspectés d'avoir participé au génocide de 1994, note sous Crim. 26 févr. 2014 par Damien Roets

705

Les principes sociaux de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne sont-ils décoratifs?, note sous CJUE 15 janv. 2014 par Stéphane de La Rosa

709

L'impossibilité morale de la preuve écrite et ses conséquences, note sous Civ. 3°, 14 janv. 2014, et Civ. 1°, 29 janv. 2014 par Eric Garaud



ENTRETIEN

712

Xavier Henry - Le Méga code civil fête sa dixième édition!

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises):
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).